



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES  
ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service du commissariat des armées  
GSC Marseille  
DCS/ Cercle-mess/direction**

Marseille, le 24 mars 2026  
N° 003/ARM/SCA/GSCMRS/DCS/NP

## **NOTE**

**Objet : Fonctionnement de l'annexe des bains militaires du cercle-mess – saison 2026**

**Références : Décret 2008-1219 du 25 novembre 2008**

Règlement du cercle mess

Concession de service public 01/2025.

**Pièces jointes : Sept annexes**

Dans le cadre de la saison 2026, le site des bains militaires sera ouvert du jeudi 14 mai au dimanche 20 septembre 2026.

La présente note, dans ses annexes, fixe les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de ce site ayant pour vocation la condition du personnel du ministère des armées et de leurs familles.

L'attaché d'administration de l'état  
André DUMOND  
Directeur exécutif du cercle mess  
de la base de défense Marseille-Aubagne



## ANNEXE 2

### Tarification

Cat	Dénomination	Abonné saison	Conjoint(e) Enfant(s) + de 18 ans	Enfant(s) saison Enfant(s) de 5 ans à – de 18 ans			Vignette Parking (3)	Cabine	Journée
				1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et plus			
1	Militaire en activité, époux (se), enfant (s) Civil du MINARM en activité	80 € /P	80 € /P	50 €	40 €	30 €	25 € la 1 <sup>ère</sup> 60 € la deuxi <sup>ème</sup> sous réserve de disponi- bilité	Voir tarifs ci- dessous	11 € (1) (4)
	Autres membres de la famille	220 €/P					50 €		
2 (2)	Retraité militaire et civil du MINARM veuf (ve) Réserviste sous contrat Réserviste et honoraire Anciens combattants	220 €/P	220 €/P	100 €	100 €	100 €	50 € la 1 <sup>ère</sup> 80 € la deuxi <sup>ème</sup> sous réserve de disponi- bilité	Voir tarifs ci- dessous	NON
	Rèserve citoyenne (sous couvert d'un contrat en cours)	220 €/P	220 €/P	100 €	100 €	100 €	50 €		
	Parrainage	450 €/P	250 €/P	120 €	120 €	120 €	60 €		

- (1) Une carte d'identité professionnelle en cours de validité sera exigée.**
- (2) Une carte de membre de cercle en cours de validité est obligatoire.**
- (3) Les véhicules doivent obligatoirement être assurés. Le cercle se décharge de toute responsabilité.**
- (4) Attention, lors de journées à forte fréquentation, le cercle limite le nombre d'entrées « journée » sans préavis.**

Tarification (suite)

<b>Emplacement cabine</b>	<b>Tarif cabine saison</b>
<b>« Château d'If »</b>	<b>180.00 €</b>
<b>« Malmousque »</b>	<b>180.00 €</b>
<b>« Estaque »</b>	<b>160.00 €</b>
<b>« Les calanques »</b>	<b>150.00 €</b>

Parking journée : 11.00 €

Location transat journée : 4.50 €

Location parasol journée : 2.50 €

Privatisation solarium- le château d'If « journée »

Capacité : 30 personnes maximum

- Personnel MINARM en activité : 150.00 €
- Membre adhérent : 300.00 €

En option :

- Transat : 4.50 €
- Parasol : 2.50 €

## Annexe 3

### Horaires d'ouverture

Ces périodes et horaires décrivent le fonctionnement normal du site, ils peuvent être modifiés ou annulés si toutes les conditions sécuritaires ne sont pas réunies. La demi-saison est autorisée uniquement sur présentation d'un ordre de mutation. Attention : lors de l'heure fermeture des bains à 22h00 (le samedi en saison), la baignade en mer sera interdite après 21h00 pour des raisons sécuritaires.

#### **Mai 2026**

##### Ouvertures du site :

Du jeudi 14 mai 2026 au dimanche 17 mai 2026 (Ascension)

Du samedi 23 mai 2026 au lundi 25 mai 2026. (Pentecôte)

Samedi 30 mai 2026 au dimanche 31 mai 2026.

##### Horaires :

Site : 11h00-19h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00

#### **JUIN 2026**

##### Ouvertures du site :

Du samedi 06 juin 2026 au mardi 30 juin 2026 (hors les lundis et le samedi 20 juin 2026)

Fermeture du site à 17h00 le 19 juin 2026.

##### Horaires :

Site : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00

#### **JUILLET 2026**

##### Ouvertures du site :

Du mercredi 01 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026 (hors les lundis)

Ouverture exceptionnelle le lundi 13 juillet 2026 (veille de jour férié)

##### Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)  
Piscine : 12h00-19h00  
Snack : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

## **AOÛT 2026**

### Ouvertures du site :

Du samedi 01 aout 2026 au dimanche 30 aout 2026 (hors les lundis)

### Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)  
Piscine : 12h00-19h00  
Snack : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

## **SEPTEMBRE 2026**

### Ouvertures du site :

Du mardi 01 septembre au dimanche 06 septembre 2026 sauf samedi 05 septembre le site est fermé à la clientèle (prestation officielle)  
Les samedi 12 et dimanche 13 septembre 2026  
Les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026

### Horaires :

Site : 11h00-19h00  
Piscine : 13h00-18h00  
Snack : 11h00-19h00

**ATTENTION : lors des journées « la voie est libre » organisées par la mairie de Marseille, les périodes d'ouverture restent inchangées.**

Annexe 4  
Conditions d'accès

1- Début des inscriptions au sein de la succursale de Ganteaume :

- Samedi 04 avril 2026 de 08h00 à 11h30 ;
- Lundi 06 avril 2026 de 08h00 à 11h30.

Les cartes seront disponibles sous sept jours.

2- Modalités d'inscriptions

Personnels en activité :

Le bulletin d'adhésion ci-joint (annexe 6) et les pièces demandées peuvent être déposés soit :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30/ 13h30-16h00)
- Au sein des espaces ATLAS suivants :
  - o Rendu
  - o Audeoud
  - o Sainte-Marthe
  - o Carpiagne
  - o Aubagne
  - o Aix en Provence

Membres adhérents, retraités, réservistes :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30- 13h30-16h00)

Le cercle mess se laisse la possibilité de refuser aux membres adhérents l'obtention d'une carte d'abonnement si la capacité maximum du site est atteinte.

Les bulletins d'adhésion sont aussi téléchargeables sur le site : [www.cercle-mess-marseille.fr](http://www.cercle-mess-marseille.fr)

3- Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé. Les cartes seront à retirer exclusivement au même lieu où le dossier a été déposé.

4- Stationnement :

Un parking pour véhicule est mis à disposition des adhérents des bains, sous réserve de l'apposition d'une vignette spécifique délivrée. Cette vignette doit être visible à l'avant du véhicule. Une entrée « journée » est aussi disponible à l'accueil des bains (11.00 €)

ATTENTION :

- Tout véhicule stationné sur le parking et ne possédant pas de vignette sera immobilisé. Le cercle mess se décharge de toute responsabilité en cas de détérioration du véhicule.
- Toute personne qui falsifiera la vignette (photocopie...) se verra expulsée du site pour la saison et ne pourra prétendre à aucun remboursement de son abonnement.

Afin d'éviter tout encombrement de la route menant aux bains militaires (chemin du Génie), la sortie du parking devra s'effectuer par rotation de cinq véhicules maximum avec un intervalle de cinq minutes.

5- Usagers :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés pendant toute la durée de leur présence sur le site par une personne majeure.

Au même titre que les usagers, les membres de la section « plongée » du club sportif et artistique de Marseille devront s'acquitter d'une carte d'abonnement en fonction de leur catégorie et sont soumis au règlement des bains militaires durant la saison.

6- Personnel en activité de service :

Les personnels de la base de défense en activité de service sont exonérés du paiement du droit d'entrée pour bénéficier de la restauration type Snack les jours travaillés (du mardi au vendredi de 12h00 à 14h00). Ils présenteront à l'entrée leur carte professionnelle en cours de validité. En cas de dépassement de l'horaire, (14h00), ils seront réputés avoir utilisés les installations et devront s'acquitter de « l'entrée journée ».

Du mardi au vendredi, de 07h30 à 09h30, les formations de la base de défense Marseille-Aubagne peuvent, dans le cadre d'une activité de service planifiée, utiliser les installations des bains militaires pour leur personnel.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Un chef de détachement doit être désigné ;
- La baignade doit être encadrée et surveillée ; (le cercle se décharge de toute responsabilité)
- Le personnel et le matériel de sécurité réglementaire est mis en place par les utilisateurs ou leur formation ; (aucun prêt de matériel de la société des maitres-nageurs ne sera mis à disposition)

- Un contact obligatoire aura été pris avec le directeur exécutif du cercle 48h minimum avant l'activité pour connaître les disponibilités et définir les modalités pratiques d'ouverture du site (coordonnées du permanent...).

#### 7-Exclusion :

Tout manquement à la réglementation des bains militaires entrainera une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation (non-respect des consignes des maitres-nageurs...).

#### 8-Privatisation :

Des manifestations officielles, sportives, de rayonnement ou de cohésion ainsi que privées, compatibles avec l'activité normale de l'établissement, peuvent être organisées avec l'autorisation de la direction du cercle et l'accord du délégataire. Le cercle se réserve le droit de privatiser (à titre payant) le site quelques jours durant la saison au profit de prestations particulières. A ce titre, les horaires de fermeture pour la clientèle peuvent être modifiés. Pour information, le samedi 20 juin 2026 et le samedi 05 septembre 2026 seront fermés à la clientèle.

#### 9-Contact :

Directeur exécutif Cercle mess : [andré.dumond@intradef.gouv.fr](mailto:andré.dumond@intradef.gouv.fr)

Annexe 5  
Charte de l'utilisateur (RAPPEL)

1. Les personnes ayant accès aux bains militaires doivent se conformer à cette note d'organisation.
2. Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour bénéficier du site. (CF annexe 4-chapitre 5-usagers)
3. Le cercle se laisse le droit de privatiser partiellement ou totalement le site quelques jours durant la saison au profit de prestations officielles. (Aucune indemnisation ne pourra être demandée par les membres).
4. Il est interdit de pique-niquer, l'apport de nourriture et de boisson est proscrit.
5. Les animaux sont interdits sur le site.
6. Aucun paiement en espèce n'est accepté. (Carte bleue sans minimum de montant).
7. Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les autres usagers ainsi que les riverains (nuisances sonores...).
8. Interdiction de tout signe politique, idéologique ou religieux ostensible, la neutralité doit être respectée par toute personne accédant aux Bains militaires (vêtements, signes ostentatoires notamment).
9. Les tenues vestimentaires doivent respecter les règles de pudeur, de décence et de bienséance.
10. Pour des raisons de sécurité et sanitaires la tenue de baignade doit permettre l'identification et la pratique sécurisée des activités nautiques. Sont explicitement interdites sur le site toute tenue :
  - couvrant intégralement le corps ou le visage de manière à empêcher l'identification ;
  - ne respectant pas les règles d'hygiène et de sécurité ;
  - contraire aux règles de pudeur et de bienséance (permettant l'exposition des parties intimes, dont la poitrine pour les femmes).

A titre d'exemple non limitatif, combinaisons intégrales ou vêtement de baignade couvrant entièrement le corps tel que le « burkini », ou les « monokini ».

## Annexe 6

### Bulletin d'adhésion-saison 2026

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « bains militaires » et m'engage à respecter tout le contenu de la présente note.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Affectation : \_\_\_\_\_

Pour les membres d'un cercle N° de carte de membre en cours de validité (2026) :

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse @ (1): \_\_\_\_\_

NOM	Prénom	Date de naissance	N° de carte

Véhicule		
Marque	Immatriculation	N° de vignette

Cabine	
lieu	numéro

#### **Pièce justificative obligatoire pour l'inscription:**

- Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, **à partir de 5 ans.**

Signature :

CATEGORIE 1 : Personnel militaire et civil en activité

	Prix	Nombre	Montant
Catégorie 1			
Ayant-droit	80.00 €		
Conjoint (e)	80.00 €		
Adulte enfant de plus de 18 ans	80.00 €		
1 <sup>er</sup> enfant de moins de 18 ans	50.00 €		
2 <sup>ème</sup> enfant de moins de 18 ans	40.00 €		
3 <sup>ème</sup> enfant de moins de 18 ans et plus	30.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	160.00 €		
Cabine « les Calanques »	150.00 €		
1ere vignette parking	25.00 €		
2 eme vignette parking selon disponibilités	60.00 €		
Autres membres de la famille	220.00 €		
Vignette parking	50.00 €		
<u>TOTAL</u>			

**CATEGORIE 2 :** Retraité militaire MINARM (membre d'un cercle)  
 Retraité civil du MINARM (membre d'un cercle)  
 Veuf/ve (membre d'un cercle)  
 Anciens combattants  
 Réserviste sous contrat (contrat en cours de validité)  
 Réserviste et honoraire (membre d'un cercle)  
 Réserve Citoyenne (S/C d'un contrat en cours)

	Prix	Nombre	Montant
<b>Catégorie 2</b>			
Adulte Ayant droit époux(se) et enfant de plus de 18 ans	220.00 €		
Enfant moins de 18 ans	100.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	160.00 €		
Cabine « les Calanques »	150.00 €		
Vignette parking	50.00 €		
2 eme vignette parking selon disponibilités	80.00 €		
Réserve citoyenne	220.00 €		
<b><u>TOTAL</u></b>			

## BULLETIN DE DEMANDE DE PARRAINAGE

▲ Seuls les personnels en activité peuvent parrainer

Les inscriptions pour les parrainages démarrent à compter du 08 juin 2026 en fonction des disponibilités.

Nous soussignons,

1<sup>er</sup> parrain : NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> parrain : NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Demandons de pouvoir parrainer :

NOM	Prénom	Date de naissance	N° de carte

Véhicule		
Marque	Immatriculation	N° de vignette

	Prix	Nombre	Montant
Parrainage	450.00 €		
Conjoint (e) et enfants + 18 ans	250.00 €		
Enfant – 18 ans	120.00 €		
Vignette parking	50.00 €		

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Signature 1<sup>er</sup> parrain Signature 2<sup>ème</sup> parrain